



Laval, le 25 mars 2009

Monique Jérôme-Forget

Députée de Marguerite-Bourgeoys
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5L3

Objet : Réforme du droit des associations personnalisées

Madame la Ministre,

Le réseau des associations touristiques régionales (ATR) du Québec interpelle votre ministère dans le cadre de la consultation sur la réforme du droit des associations personnalisées. Tout d'abord, il semble y avoir consensus sur la nécessité d'avoir une réforme du droit associatif, il est important de doter le secteur associatif d'une législation qui lui est propre et qui répond à ses valeurs et à sa réalité actuelle et future.

La consultation porte actuellement sur des principes généraux qui obtiendront probablement un appui assez large, mais c'est ce qui sera transcrit dans un projet de loi qui sera vraiment important. C'est pourquoi il est essentiel que les associations puissent commenter un projet de loi concret avant son adoption.

Certains enjeux d'importance tels que le capital associatif ainsi que l'indépendance du Conseil d'administration, sont des plus préoccupants pour notre organisation et ce n'est seulement que dans un projet de loi détaillé que nous pourrions en visualiser les impacts réels.

Le secteur associatif représente un apport économique de plus de 25 milliards de dollars et emploie directement plus de 350 000 personnes à temps plein et 550 millions d'heures de bénévolat.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jocelyn Carrier
Président

ATR associées du Québec

1575, boul. de l'Avenir, bureau 330, Laval (Québec) H7S 2N5
Téléphone : 450 686-8358 - Télécopie : 450 686-9630
information@atrassociees.com